

09/07/2021



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



0000177894

**Le garde des sceaux,  
Ministre de la justice**

Paris, le **07 JUL. 2021**

Madame la contrôleur générale,

Par courrier du 25 janvier 2021, vous m'avez adressé les conclusions des visites de geôles organisées au sein des tribunaux judiciaires de Marseille, Blois, Montpellier, Brest, Sarreguemines et Bobigny, effectuées au cours du dernier semestre par Madame Adeline Hazan.

Parmi ces 6 tribunaux, seul celui de Bobigny comportait un dépôt et était donc amené à accueillir des personnes privées de liberté la nuit, ce qui induit des aménagements spécifiques.

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour le travail effectué et pour les différentes recommandations que vous nous avez transmises. Celles-ci concernent principalement des demandes de travaux pour rénover certaines geôles, leur état de vétusté nécessitant d'apporter des conditions sanitaires et d'hygiènes acceptables pour les personnes privées de liberté.

D'autres recommandations demandent de revoir l'organisation interne des juridictions et des attentes gardées.

Sur la base de votre courrier, j'ai l'honneur de vous informer que toutes vos recommandations ont été prises en compte. Les recommandations appelant à des aménagements spécifiques ont soit été réalisées soit intégrées aux opérations en cours. Elles seront, pour la grande majorité, réalisées d'ici 2022. S'agissant des recommandations organisationnelles, celles-ci ont fait l'objet de rappels ou de notes de service par les chefs de juridiction.

Au tribunal judiciaire de Marseille, toutes les geôles ont été entièrement repeintes avec des traitements de surfaces spécifiques pour éviter les potentielles dégradations et conserver des conditions d'accueils acceptables pour les personnes privées de liberté.

Au tribunal judiciaire de Blois, une opération de mise en sûreté menée par le département immobilier de Dijon a été engagée. Celle-ci intégrera l'ensemble des prescriptions rapportées (installation de point d'eau, garanties de confidentialité, optimisation de l'utilisation des geôles).

Madame Dominique SIMONNOT  
Contrôleur générale des lieux de privation de liberté,  
16/18 quai de la Loire  
75921 PARIS CEDEX 19

Au tribunal judiciaire de Montpellier, sous réserve des conclusions des études en cours, les travaux prévus en 2022 et menés par le département immobilier de Toulouse permettront la création de sanitaire et d'un point d'eau dans les cellules individuelles ainsi que l'aménagement d'un espace complémentaire dédié aux escortes du PREJ.

Une caméra sera ajoutée pour renforcer la surveillance générale des espaces. Enfin, l'installation d'horloges sera également prescrite.

Concernant l'organisation des cheminements des escortes, des rappels ont été effectués aux forces de sécurité intérieures. Concernant les extractions, qui sont presque exclusivement réalisées par l'administration pénitentiaire, une équipe locale de sécurité pénitentiaire (ELSP) a été créée en 2019 afin de réduire significativement les demandes d'annulation d'audiences : cela a eu l'effet escompté puisque le taux de carence se situait à 1,13% pour la Cour d'Appel et à 2,04% pour le tribunal judiciaire de Montpellier.

Au tribunal judiciaire de Brest, l'opération en cours menée par le département immobilier de Rennes permettra de réaliser les aménagements nécessaires pour améliorer l'isolation phonique de certains espaces sensibles repérés. Les travaux devraient débiter au second semestre 2021.

Concernant l'organisation des escortes, des notes de services ont été transmises pour rappeler les recommandations faites.

Au tribunal judiciaire de Sarreguemines, l'opération en cours menée par le département immobilier de Nancy est à l'étude : elle intégrera la mise en accessibilité du site et la rénovation du circuit détenu (avec entrée différenciée, séparation des flux et création de geôles). Les travaux débiteront à l'horizon 2023.

S'agissant du tribunal judiciaire de Bobigny, un projet ambitieux a été confié à l'APIJ qui vise à créer un nouveau pôle pénal d'ici la fin 2025 en extension de l'actuel tribunal judiciaire. Ce projet intégrera un nouveau dépôt qui permettra de répondre à l'ensemble de vos recommandations. Par ailleurs, des notes de service ont été transmises aux fonctionnaires du dépôt pour rappeler les différents principes d'organisation lors de l'accueil et du cheminement des personnes privées de liberté au sein du tribunal.

Afin de vous apporter toutes les informations nécessaires pour suivre l'avancement de ces différentes actions, vous trouverez en pièce jointe un tableau qui apporte toutes les précisions nécessaires.

Soyez assurée que je suis très sensible aux conditions d'accueil des personnes privées de liberté dans les palais de justice. Ces questions sont suivies avec le plus grand soin par les juridictions et par mes services.

Je vous prie, Madame la contrôleur générale, de recevoir l'expression de mes sincères salutations.



ERIC DUPOND-MORETTI